

20 vicianum ictis facta uti & pontis pars, que du-
 20 cit à Selligense ad Ludovicianum, & quod è
 20 Regione Ludoviciani in dextrâ Rheni ripâ con-
 20 structum est, à neutra parte deinceps reparanda,
 20 fundo pariter cum adificiis Domui Badensi resti-
 20 tuendo; Fortalitium Ludovicianum verò, & in-
 20 sula penes Regem Christianissimum permanebit,
 20 generaliter Sacra Regia Majestas Christianissima
 20 suis expensis destrui faciet omnia cujuscumque
 20 generis fortalitia, munimenta, fossas, propu-
 20 gnacula, valla & pontes, sive eo sine, in tra-
 20 ctatu Rysvicensi expressa, sive post illum à Regiâ
 20 suâ Majestate Christianissimâ ad ripam Rheni,
 20 vel in ipso Rheno, aut alibi in imperio, seu
 20 terris ac ditionibus ad Imperium quomodolibet
 20 spectantibus exstructa, que reparari non pote-
 20 runt. »

Par cet Article la Couronne de France s'est en-
 gagée à démolir le Pont & le Fort en question, &
 si pour l'espace de 33. ans, on a trouvé des pré-
 textes pour éviter l'exécution des conditions d'un
 Traité de Paix de cette importance stipulée de la
 part de la France, par le Maréchal Duc de Villars
 & ses Collègues, de la façon la plus solennelle;
 le soussigné Ministre espère qu'il ne sera pas taxé
 d'avoir oublié les règles de la bienfiance, s'il vous
 demande quelle foi vous devriez ajouter aux décla-
 rations, qui vous ont été faites récemment à ce
 sujet, malgré la bonne opinion qu'on peut avoir,
 & la justice qu'on doit rendre à l'intégrité du Mi-
 nistre qui a été employé pour les faire? Et quant à
 la déclaration de vouloir garder une exacte neu-
 tralité le long du Rhin, les autres Cercles amé-
 rieurs qui sont également intéressés avec la Souabe,
 dans l'observation de cette promesse, se croient suffi-
 samment à l'abri d'une attaque ou des insultes de